



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 274-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.394

Déposée le : 09.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Feuz (Bern, UDC) (porte-parole)
Panayides (Ostermundigen, UDC)
Schneider (Biel/Bienne, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Nouveau régime en matière de distribution de stupéfiants

En raison de la pandémie persistante, le Conseil fédéral prolonge jusqu'au 23 novembre 2023 la pratique consistant à augmenter la remise de doses journalières de diacétylmorphine. Ainsi, les patientes et patients peuvent recevoir jusqu'à sept doses journalières.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il possible de récolter des données concernant les effets de la nouvelle pratique de remise dans le canton de Berne ?
2. Si oui, lesquelles ?
3. Existe-t-il la possibilité que la diacétylmorphine ait été davantage revendue de manière illécite par des patientes ou patients, ou ces craintes sont-elles infondées ?
4. Des pourcentages de postes sont-ils réduits ou d'autres mesures d'économie sont-elles réalisées en conséquence de l'augmentation de la remise des doses journalières ?
5. Si oui, combien et où ?
6. Si non, pourquoi ?

Destinataire
– Grand Conseil